

Grande boucle de Faget-Abbatial



Une randonnée proposée par BUCCIA

Au départ, vous pourrez admirer l'Église cistercienne Saint-Sauveur et plus haut le logis abbatial (privé). La suite est une randonnée campagnarde par excellence où vous découvrirez les coteaux du Gers, la vallée de la Lauze, l'incontournable élevage de canards et si vous avez de la chance trois petits ânes viendront vous dire bonjour. Ce parcours est très bien balisé (Jaune).

Durée	4h 50	Difficulté	Moyenne
Distance	14,95 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	208 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	211 m	Commune	Faget-Abbatial (32450)
Point haut	305 m		
Point bas	196 m		

Description

Accès : De [Simorre](#), prendre la D12, direction [Saramon](#) sur 5km et tourner à gauche sur la D242 jusqu'à [Faget-Abbatial](#). Départ du parking de l'église.

(D/A) Du parking, face à l'église, traverser la route et prendre en face un chemin herbeux qui monte raide sur 50m. Au bout, prendre à gauche, passer sous le porche devant le logis abbatial et suivre à droite la route sur 100m.

Quitter la route et prendre à droite le chemin de terre qui monte sur 150m. À l'intersection des quatre chemins, virer à droite et continuer jusqu'à la route (500m environ).

(1) Poursuivre à droite et continuer jusqu'à l'intersection de la D242.

(2) Au croisement de la D242, continuer tout droit, sur la route goudronnée pendant 1,2km environ.

(3) À la ferme agricole Cap de Gèle, continuer tout droit sur le chemin de terre (balisage Jaune). Rejoindre un carrefour après la ferme au lieu-dit Pujos.

(4) Continuer à gauche sur la route qui monte (balisage Jaune).

(5) Au carrefour en T, prendre à gauche la petite route sur 100m et tourner à droite sur le chemin de terre (balisage Jaune). Continuer sur ce chemin pendant 1,2km environ. Continuer ensuite à gauche sur la partie bitumée/herbeuse jusqu'à la prochaine intersection après le lieu-dit la Baraque.

(6) Prendre à gauche et suivre la route sur 300m.

À la patte d'oie, continuer tout droit sur le chemin de terre sur 2km environ.

(7) À la route (D283), obliquer à droite sur 150m puis à gauche sur 150m (balisage Jaune).

20m après le pont, suivre le sentier sur la gauche (balisage Jaune).

(8) Laisser le chemin qui suit la bordure du champs et prendre celui qui monte légèrement sur la droite. Le suivre pendant 1,5 km environ jusqu'à la route et continuer tout droit.

(9) Au carrefour, prendre à gauche, passer le pont et aller jusqu'à la D283. Virer à droite sur 50m et à gauche sur la petite route qui monte.

(10) À mi-cote, avant le lieu-dit le Bosct, prendre à droite le chemin de terre qui descend, ne pas le quitter pendant 800m environ.

(11) Traverser la route, prendre à droite le chemin de terre et continuer pendant 1,5km environ jusqu'à la petite route. Prendre à droite sur 20m (balisage Jaune).

(2) Retour à l'intersection de la D242, prendre à gauche et suivre la route qui descend jusqu'à l'église **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Parking face à l'église**
N 43.50534° / E 0.694318° - alt. 234 m - km 0
- 1 Petite route à droite**
N 43.505729° / E 0.702107° - alt. 293 m - km 0.82
- 2 Intersection 4 routes dont D242**
N 43.502414° / E 0.702214° - alt. 284 m - km 1.32
- 3 Cap de Gèle**
N 43.495285° / E 0.695047° - alt. 296 m - km 2.37
- 4 Route à gauche**
N 43.487696° / E 0.685431° - alt. 266 m - km 3.68
- 5 Route carrefour en T**
N 43.483703° / E 0.684361° - alt. 281 m - km 4.19
- 6 Route à gauche**
N 43.470631° / E 0.683125° - alt. 299 m - km 5.92
- 7 Route D283**
N 43.462429° / E 0.705363° - alt. 214 m - km 7.96
- 8 Chemin de droite**
N 43.469031° / E 0.71114° - alt. 211 m - km 9.36
- 9 Route avant le pont de la - Lauze (rivière) - Affluent de la Gimonde**
N 43.48512° / E 0.720904° - alt. 198 m - km 11.4
- 10 Chemin de terre à droite**
N 43.486968° / E 0.716427° - alt. 214 m - km 11.92
- 11 Traversée de la petite route**
N 43.49065° / E 0.711409° - alt. 238 m - km 12.51
- D/A Parking face à l'église**
N 43.505278° / E 0.69421° - alt. 232 m - km 14.95

Informations pratiques

Table de pique-nique derrière l'église coté Sud.

Table de pique-nique entre le départ et **(1)**.

Table de pique-nique en retrait près du point **(8)**.

À voir

Église Saint-Sauveur et jardin autour.

Logis abbatial (privé).

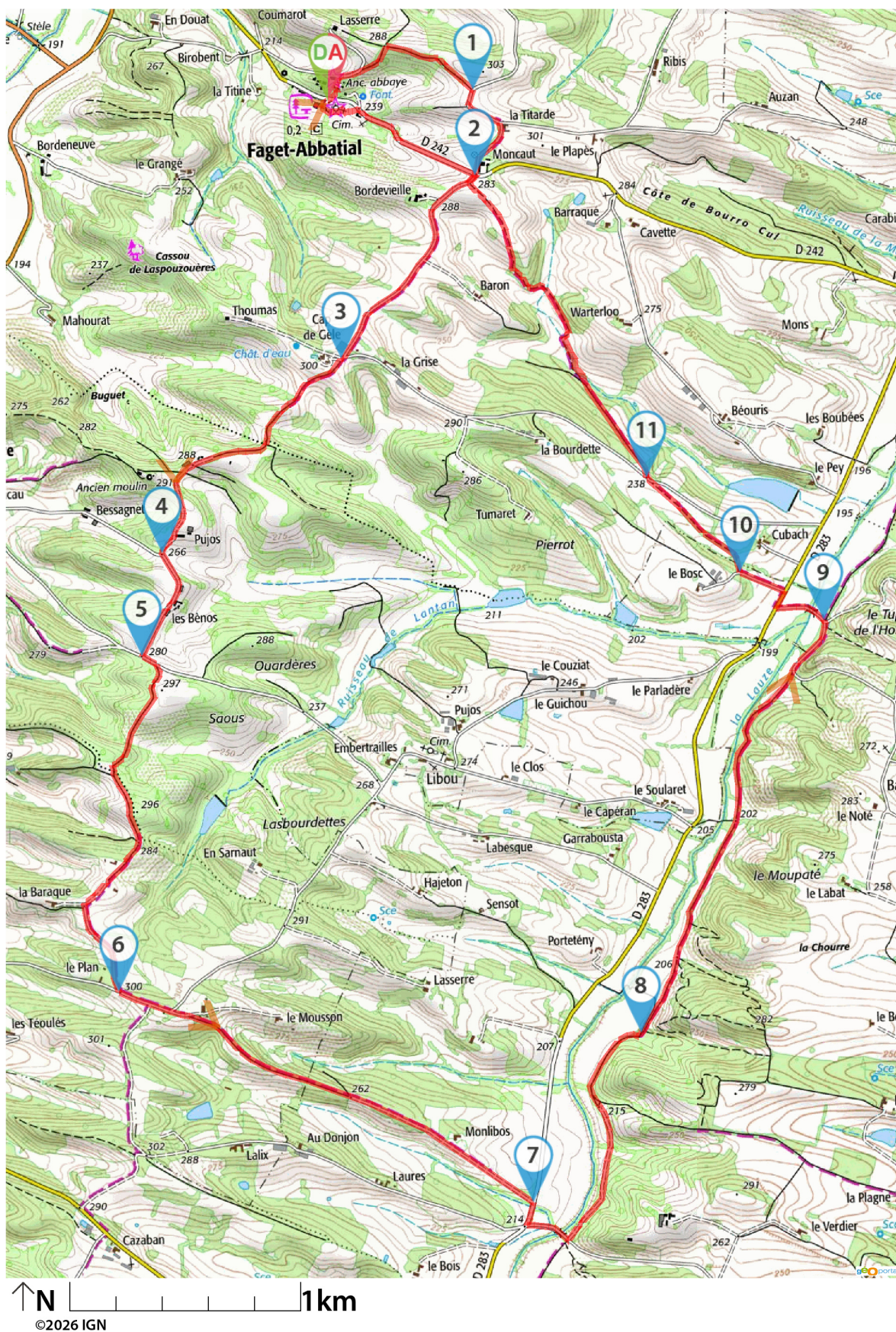
Panorama sur le coteaux gersois et la chaîne des Pyrénées (par temps clair).

(3) Elevage de canards.

Simorre (12km), église fortifiée.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-grande-boucle-de-faget-abbatial/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



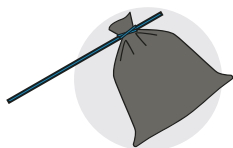
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



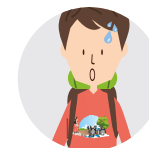
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.